



Article de presse préparant l'opinion française aux mesures raciales imposées en zone occupée par les Allemands.

D'autres mesures contre les Juifs vont bientôt être prises en zone occupée

Le décret du 27 septembre 1940 sur les Juifs n'a pas été compris de tout le monde.

Certains Français se demandent encore s'ils sont Juifs ou considérés comme tels ou s'ils ne le sont pas.

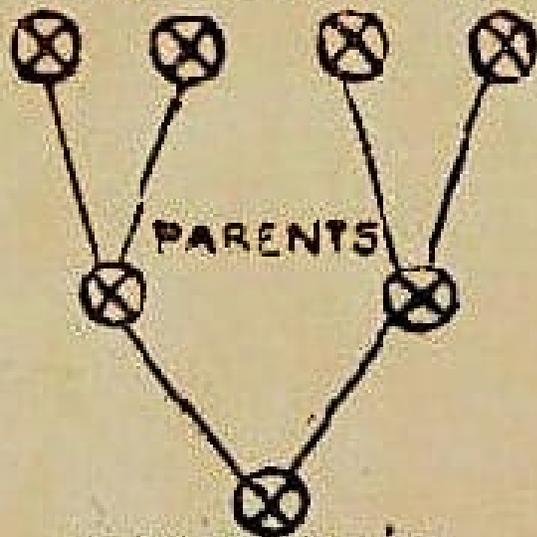
Le graphique ci-dessous leur permettra de se faire une opinion.

Ce n'est en somme qu'une ques-

de guerre présente pour eux un réel danger.

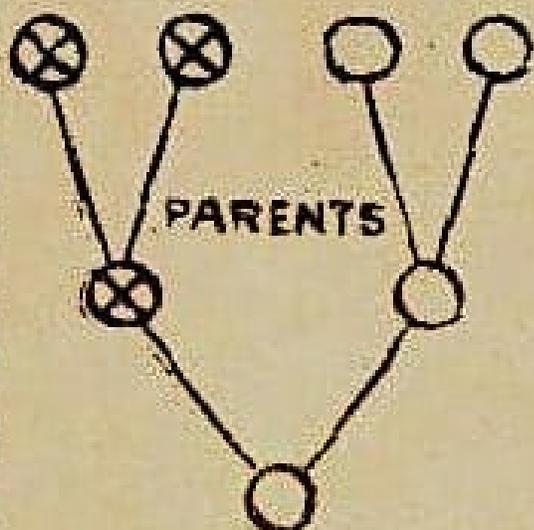
C'est pourquoi ils entreprennent dès maintenant le recensement des israélites. Ceux-ci doivent se faire inscrire sur des registres tenus par les sous-préfets sous la direction de Feldkommandants. A Paris les registres seront centralisés dans

GRANDS-PARENTS

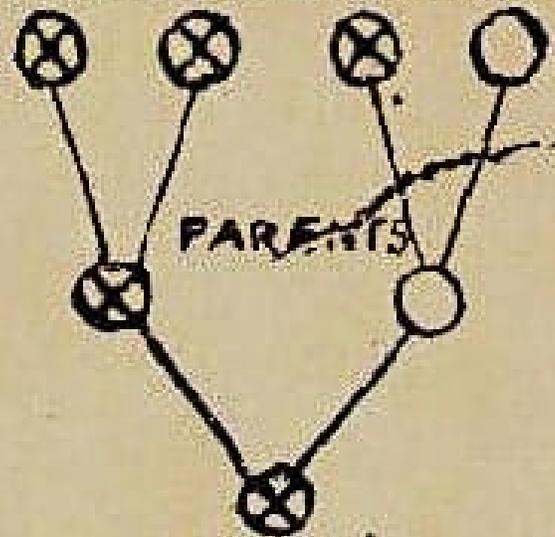


ENFANT JUIF

GRANDS-PARENTS

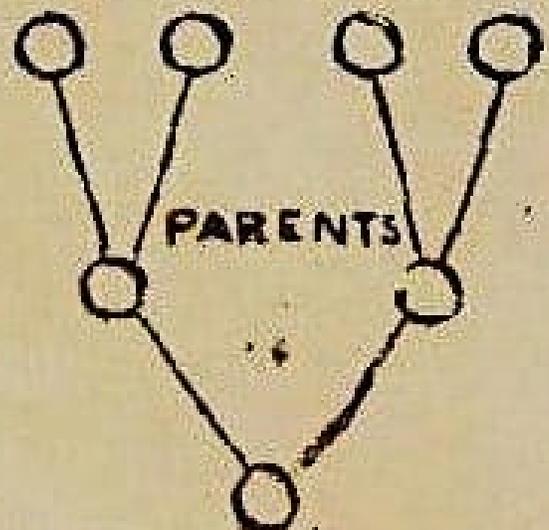


GRANDS-PARENTS



ENFANT JUIF

GRANDS-PARENTS



Article de presse, 1941 © MAH de La Rochelle_2014.0.357

<https://museemrjmoi.com>